

FOURRAGES / un programme spécifique permet de mieux appréhender la filière et d'accompagner la commercialisation pour la vente et l'achat de foin de prairies naturelles..

Un programme spécifique de valorisation du foin de prairies naturelles inondables jusqu'à fin 2023

La Chambre d'agriculture et l'ADASEA du Gers travaillent en partenariat depuis fin 2020 sur la valorisation des prairies naturelles inondables (ValoPNI), pour les enjeux territoriaux auxquels elles répondent. Ce projet a pour ambition de redonner une place économique aux Prairies Naturelles inondables (PNI) en produisant des données technico-économiques locales, en valorisant les PNI au sein des exploitations agricoles et dans l'alimentation des troupeaux, en travaillant à la structuration d'une filière foin agroécologique (dont mise en relation de l'offre et de la demande), en explorant de nouveaux débouchés de valorisation commerciale de la biomasse impropre à la consommation animale (lorsque le foin est sablé par une inondation par exemple) : compostage, bioénergie...

Une large enquête pour appréhender la filière de foin de prairies naturelles sur l'Est du département est en cours pour nous permettre d'identifier plus clairement l'offre et la demande et vous accompa-

gnier au mieux dans vos solutions de commercialisation de ce foin. Jusqu'alors, sur la cinquantaine de producteurs interrogés, l'enquête confirme le problème de l'irrégularité de la ressource et du marché : marché saturé quand les récoltes sont bonnes et inversement.

Elle met en évidence que la vente se fait à 75% dans le Gers, le reste se répartissant pour moitié entre les départements limitrophes et des départements d'élevage plus lointains (Cantal et Aveyron). 48% des producteurs interrogés le commercialisent sous forme de balles rondes. Les bottes carrées représentant 19% et la vente sur pied 33%. Pour rappel, la vente d'herbe sur pied (à pâturer ou à faucher), entre dans le champ juridique du bail à ferme, et doit faire l'objet d'un contrat dans la mesure où l'acquéreur recueille l'herbe. L'Adasea peut vous proposer dans le cadre de ce programme des modèles commentés de contrats de vente d'herbe que vous pourrez utiliser par vous-même, avec les clauses protectrices de vos intérêts, suivant que



vous êtes le propriétaire ou l'agriculteur-acheteur.

L'enquête met en évidence que les animaux auxquels le foin de prairies naturelles est destiné sont principalement des bovins-viande (47%) et des équins (29%). On note peu d'offre en foin labellisé bio.

Les prix de vente sont très variables : depuis le don de l'herbe sur pied en échange de l'entretien de la parcelle, jusqu'à 120 €/t voire plus selon la qualité et quantité, le format, l'inclusion de la livraison et le destinataire. Le facteur de variation le plus important

reste toutefois le rapport entre l'offre et la demande.

Dans le cadre de ce programme multi partenarial, la FDCUMA peut vous accompagner pour le calcul de votre coût de revient afin de valoriser au prix juste vos prairies inondables.

La commercialisation du foin

Pour commercialiser votre foin, si vous rencontrez des difficultés, pensez à faire part de vos offres ou besoins via une annonce au sein de la rubrique petites annonces du présent Journal, via une annonce sur des plateformes d'achats et ventes en ligne ou directement auprès du conseiller fourrages

de la Chambre d'agriculture afin qu'il vous accompagne dans la recherche d'une solution pérenne.

Nos conseils pour rédiger votre annonce

Au minimum :

- type de foin : prairie permanente, luzerne, prairie de mélange graminées-légumi-

neuses...

- conditions de stockage
 - modalités et conditions de livraison.
 - format des bottes
 - labellisation AB éventuelle
 - coordonnées de contact
- Informations complémentaires intéressantes pour l'acheteur :
- localisation (commune)

- date de fauche (au moins approximative),
- précisions sur la composition (proportion graminées / légumineuses dans le foin),
- présence d'une analyse de fourrage associée,*
- prix.

* Vous pouvez déposer vos échantillons de foin à la

Chambre d'agriculture du Gers ou à l'occasion du passage d'un conseiller chez vous afin de bénéficier de tarifs intéressants d'analyses fourragères.

Votre contact : François Ratier au 05.62.61.79.62 / 07.86.94.93.88 - francois.ratier@gers.chambagri.fr

Contact

• ADASEA - Laurie VASSELIN au 05.62.61.79.50 / 06.01.77.37.96 - laurie.vasselin@adasea.net - <https://www.adasea32.fr/FiliereFoinAccueil>

• FDCUMA : Florent GOERGES au 05.62.61.79.20 / 06.71.86.75.77 - florent.georges@cuma.fr

Financeurs :

